Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250630-DELIB-34-2025-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :		*L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ*
En exercice :	29	Le lundi 30 juin 2025
Présents :	*17*	A 20 H 30
Votants :	*24*	

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel sous la présidence de M. René JOURDAN, Maire

Date de convocation : 19 juin 2025

PRESENTS : M. JOURDAN R. - M. DELEDDA R. – M. ARLON D. – Mme BONIFAY C. – M. MARTINEZ S. – Mme PARIS F. – Mme GUERIN J - Mme FAUVEL A.M – Mme JUANICO J. - M. BENOIT M. - M. VERHAEGUE M. – Mme CORLETO-QUAGHEBEUR S. - M. VELASCO M. - M. GIANGRECO C.– Mme COFFINET F – M. FOUASSIER P –

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme SERGENT Christine	à	Mme CORLETO-QUAGHEBEUR Sandra
Mme JANSOULIN-MAGNALDI Sandra	à	Mme JUANICO Jeannine
Mme DULIEUX Isabelle	à	Mme BONIFAY Corinne
M. LAOUADI Boualem	à	M. DELEDDA Robert
Mme MAITRE Françoise.	à	M. BENOIT Marc
Mme ALBERTO Michele	à	Mme PARIS Francine
M. BOUTEILLE Alain	à	Mme GUERIN Jaqueline

M. FERRAND Karim prend part au vote à partir de la délibération n°24/2025

Absents excusés, non représentés :	M. PORTE Louis Mme VIALA Adeline Mme DOSTES Marie-Hélène
Absents non excusés, non représentés :	M. POUTET Joël M. NALBONE Régis
Est nommée secrétaire de séance :	Francine PARIS

La séance a été ouverte à 20 h 30

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250630-DELIB-34-2025-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

DELIBERATION N°34/2025 AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal dans sa séance du 10 avril 2025 a adopté une affectation anticipée de résultat de l'exercice 2024.

Cette affectation de résultat anticipée étant conforme aux écritures du compte de gestion et du Compte Administratif 2024 il convient d'effectuer une affectation définitive du résultat de l'exercice 2024.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL LA CADIERE D'AZUR

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	5 365 314,00	6 083 968,11	718 654,11
Investissement	1 891 779,58	1 626 395,06	-265 384,52
Report N-1 en section de fonctionnement 002		1 999 724,41	1 999 724,41
Report N-1 en section d'investissement 001		741 066,49	741 066,49
Total	7 257 093,58	10 451 154,07	3 194 060,49
			-
Restes à réaliser à reporter en N+1	1 603 013,01	0,00	-1 603 013,01
			-
Résultat cumulé en section de fonctionnement	5 365 314,00	8 083 692,52	2 718 378,52
Résultat cumulé en section d'investissement	3 494 792,59	2 367 461,55	-1 127 331,04
Résultat total cumulé			1 591 047,48

La reprise anticipée se décompose comme suit :

Affectation au 1068	1 127 331,04
Reprise au 001 excédent d'investissement	475 681,97
Reprise au 002 excédent fonctionnement	1 591 047,48

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250630-DELIB-34-2025-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Affectent le résultat de fonctionnement du budget principal comme susvisé ;
Autorisent Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur à signer tous documents afférents à ce sujet.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE10.JUIL.2025.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE10.JUIL.2025.....
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR * 83 (VAR) *

LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR * 83 (VAR) *

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification